



PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DISPOSITIF DE PRÊT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE



Votre commune souhaite connaître les vitesses
pratiquées sur une section de route ?

Demandez le prêt d'un radar pédagogique

Les avantages

01

*Les conducteurs vont non seulement se retrouver confrontés à la vitesse à laquelle ils conduisent, mais cette vitesse va en plus être visible par tous : **prise de conscience des conducteurs qui n'ont pas toujours le regard sur le compteur.***

02

Les riverains peuvent se rendre compte en toute objectivité de la vitesse réelle à laquelle roulent les véhicules.

03

La commune bénéficie d'un outil efficace lui permettant de mesurer de manière anonyme les vitesses pratiquées.

Disponible sur simple demande écrite auprès du bureau sécurité routière et coordination de la direction départementale des territoires (DDT) du Haut-Rhin, le radar pédagogique peut être prêté à titre gracieux pour une ou plusieurs semaines consécutives (sous couvert d'une convention du préfet).

La commune intéressée vient chercher le matériel à la date convenue, à la DDT à Colmar, et bénéficie d'une explication sur le fonctionnement du radar.

Pour plus d'informations, contactez
le service responsable par courriel :
ddt-odsr68@haut-rhin.gouv.fr